

Synthèse des présentations et des échanges



CE QU'IL FAUT RETENIR



La réunion publique de lancement de la prospective Adour 2050 s'est tenue le **15 juin 2016 de 16h à 18h** à **Serres-Castet** (Théâtre Alexis Peyret). La démarche est portée par l'Institution Adour en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les 4 départements et les 2 Régions des bassins de l'Adour et des côtiers basques, ainsi que l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour.

Présidée par Paul Carrère, Président de l'Institution Adour, cette réunion publique a permis de présenter l'ensemble de la démarche à une **centaine d'élus et d'acteurs du territoire**, dont la mobilisation sera par la suite essentielle à sa réussite.

L'étude Adour 2050 apportera des **éléments de langage et de réflexion globale** aux élus et acteurs des territoires sur la **gestion de l'eau et sur son articulation avec l'aménagement du territoire**, permettant en particulier **d'anticiper et de répondre au changement climatique et, d'une manière plus générale, aux changements globaux**.

L'ensemble des documents se rapportant à cette réunion publique (diaporamas de présentation, questionnaire d'évaluation pour les participants, etc.) sont disponibles sur le site internet Adour 2050

<http://www.institution-adour.fr/index.php/adour-2050.html>

Sur le même espace, un agenda indiquera les dates et lieux des prochains moments forts à ne pas manquer (ateliers, réunions publiques, etc.).

LE CONTEXTE ... EN VIDÉO

<https://www.youtube.com/watch?v=CRYmgij17i0>



L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE ADOUR 2050

POUR LE BASSIN ET POUR L'INSTITUTION ADOUR

Présentation par Paul Carrère, Président de l'Institution Adour



« Cette démarche prospective doit nous permettre d'appréhender l'impact du changement climatique sur nos politiques de gestion de l'eau et des bassins versants afin de les adapter »

« Dans un contexte marqué par des réformes territoriales et par la mise en œuvre des compétences GEMAPI, Adour 2050 aidera à définir les orientations de l'Institution Adour sur les 35 prochaines années »

« Un dialogue doit être instauré sur la gouvernance de l'eau, mais il sera d'autant plus pertinent s'il est construit sur fond de connaissance des évolutions possibles de notre territoire et de sa ressource en eau. »

« Adour 2050 devrait ainsi être un outil d'aide à la décision et un appui aux stratégies politiques à mettre en œuvre. Elle permettra ainsi d'alimenter les outils de planification comme les SAGE pour l'eau mais également les outils d'aménagement du territoire (SCoT ; PLUi etc.) »

L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE ADOUR 2050

POUR LE COMITÉ DE BASSIN ET POUR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Interventions vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=igoGLADr5ys>



Martin Malvy, Président du Comité de Bassin Adour Garonne



Laurent Bergeot, Directeur Général de l'Agence de l'eau Adour Garonne

« Le Comité de Bassin soutient et encourage l'Institution Adour et toutes celles et ceux qui s'engagent dans la co-construction de l'étude pour les 2 années à venir. »

« Adour 2050 est un exercice indispensable prenant part aux démarches devant aboutir à un plan d'adaptation aux effets du changement climatique sur le bassin Adour Garonne. »

« Ce travail est à réaliser au plus près de tous les utilisateurs et gestionnaires de l'eau : citoyens, organismes socio-professionnels, collectivités, Etat, associations, etc. »

« Au même titre que Garonne 2050, qui dressait un diagnostic et donnait des pistes pour adapter l'axe Garonne aux impacts des changements climatiques d'ici 2050, l'étude Adour 2050, soutenue par l'Agence à hauteur de 70%, est stratégique pour le territoire. »

« Adour 2050 est dans la logique du SDAGE 2016-2021, qui dresse les questionnements, actions et outils liés à la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique. »

« La dimension de la gouvernance est primordiale, à l'aune des évolutions réglementaires dans le domaine de la gestion de l'eau. »

POUR LES SYNDICATS ET COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE

Présentation par **Christian Ducos**



Anticiper le changement climatique concernera tout le monde, précise Christian Ducos, Président du SIMAL (Syndicat du Moyen Adour Landais), Vice-Président de la communauté de communes du Pays Tarusate et Maire de Souprosse, et Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Adour Amont. Il illustre par sa présentation en quoi, concrètement, l'étude Adour 2050 pourrait servir à éclairer les décisions stratégiques et les choix techniques pour chacun des organismes qu'il représente.



SOUPROSSE
notre village



- Pour un Syndicat de Rivière, disposer de modélisations sur l'évolution possible des régimes hydrologiques (étiages et inondations) à moyen/long terme permettra d'adapter les missions par anticipation (préservation des berges, etc.).
- Pour une communauté de communes et une commune, en charge des questions d'aménagement du territoire (SCOT, PLUi) mais aussi d'eau potable et d'assainissement, les enjeux d'approvisionnement en eau, de salubrité et de sécurité publiques sont trop forts pour ignorer les évolutions possibles de la ressource en eau.
- Pour un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), Adour 2050 permettra de préciser les avis donnés par la CLE (assemblée décisionnelle du SAGE) sur les projets ayant un impact sur l'eau à moyen/long terme.

Les Bureaux d'étude Actéon et Futurible, membres du groupement d'entreprises mandaté par l'Institution Adour pour la réalisation de l'étude prospective Adour 2050, présentent le processus qui sera mis en place au cours des **deux prochaines années**. La démarche de co-construction proposée, associant étroitement les acteurs et les élus du territoire, sera structurée en **trois phases** :

- **Phase 1** - Réaliser le diagnostic prospectif du territoire en : explicitant les impacts attendus du changement climatique ; identifiant les autres enjeux et variables clés (en dehors du changement climatique) qui impacteront l'évolution future du territoire et de sa ressource en eau ; proposant différentes hypothèses d'évolution de chaque variables dont une tendancielle ; définissant le scénario tendanciel ; et évaluant ses impacts sur l'eau et socio-économiques ;
- **Phase 2** - Elaborer et choisir des scénarios d'évolution future du territoire dits admissibles, en : identifiant des scénarios alternatifs envisageables (sur la base des hypothèses d'évolution de chaque variables définies phase 1) ; évaluant les impacts socio-économiques et sur l'eau de ces scénarios ; et choisissant, parmi les scénarios jugés admissibles, le scénario jugé « le plus souhaitable » ;
- **Phase 3** - Elaborer des pistes d'adaptation pour converger vers le scénario « le plus souhaitable », et identifier les conditions opérationnelles nécessaires à leur mise en œuvre effective et réussie.

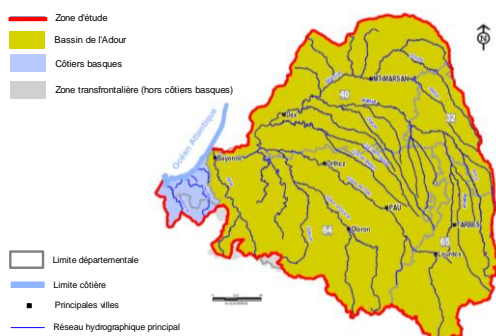
SYNTHÈSE DES ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Adour 2050 devra apporter des réponses concrètes et opérationnelles

C'est une condition essentielle pour que la démarche serve effectivement à « **changer** » les habitudes et manières de faire de chacun. La prospective est en ce sens un temps de lecture et de (re)positionnement des jeux d'acteurs pour aborder les adaptations nécessaires pour répondre au changement climatique. Ces réponses opérationnelles devront s'inspirer des **exemples d'actions déjà menées sur le territoire qui démontreront la faisabilité des solutions proposées**.



100 personnes étaient présentes au théâtre Alexis Peyret



Le territoire pris en compte dans la démarche

Il comprend le **bassin de l'Adour et les côtiers basques** - ces derniers étant analysés dans leur dimension température / pluviométrie / hydrologie / milieux aquatiques et non pas dans les autres dimensions liées au changement climatique comme la montée du niveau de la mer avec ses impacts sur le trait de côte. Ces thématiques sont abordées dans le cadre d'initiatives menées en parallèle (notamment par le GIP littoral Aquitain, avec lequel des synergies devront être établies).

Assurer la mobilisation et l'implication des acteurs et des élus du territoire

La **représentation d'intérêts et d'opinions diverses** (y compris celles des acteurs généralement peu présents dans les débats sur la gestion de l'eau, par exemple, les assureurs) est essentielle à la réussite d'Adour 2050 !

- Il sera important de veiller « à ce qu'il ne manque personne » et d'assurer que **chacun soit écouté et positionné dans son rôle**. Ceci est l'objet du travail d'animation et de facilitation du prestataire apportant un appui à l'Institution Adour dans cette démarche. **Le prestataire, de part son rôle « neutre » sur le territoire, sera également garant des débats**, avec le soutien du comité scientifique.
- Pour assurer la mobilisation du plus grand nombre, chaque personne présente à la réunion publique devra **jouer le rôle de relai vers ses propres réseaux**.
- Des questionnaires distribués aux participants permettront d'identifier les intérêts de chacun à participer et de quelle manière - (lien vers le questionnaire : <http://bit.ly/adour2050enquête>)
- La mobilisation du plus grand nombre demandera également de mener des **actions ciblées d'information et de communication** tout au long de la démarche.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Mise en place d'un comité scientifique

Pour assurer le lien avec le monde de la recherche, l'Institution Adour a mis en place un conseil scientifique (3 chercheurs et une consultante) dont le rôle sera d'accompagner la démarche pour assurer sa rigueur et sa robustesse tant d'un point de vue scientifique que méthodologique.



Les impacts du changement climatique comme électrochoc

Pour assurer l'adhésion de tous à la démarche, il est important de bien « caler le point de départ » en passant par :

- Un **constat partagé des impacts du changement climatique sur la ressource en eau**, devant servir d'électrochoc et devant soulignant la nécessité d'anticiper et de changer la manière de faire dans la mise en œuvre des politiques en cours et des outils de planification (SAGE, SCOT, etc.). Ceci permettra de préciser très tôt dans la démarche l'importance de l'écart entre la situation actuelle (qui connaît déjà des conflits autour de la gestion de la ressource en eau que l'exercice de prospective mettra en scène) et une situation future prenant en compte des changements climatiques encore plus importants ;
- La **construction d'un scénario tendanciel** (c'est-à-dire ce qui se passerait si on continuait à agir comme aujourd'hui), et la caractérisation de ses impacts sur l'eau et socio-économiques. **Ce scénario sera présenté en réunion publique avant que ne démarre le travail sur les scénarios alternatifs** (scénarios autorisant des « ruptures » dans l'évolution du territoire). L'élaboration du scénario tendanciel demande de bien comprendre la dynamique présente (y compris dans la façon dont sont pensés les projets en cours ou à venir), et de comprendre et d'expliciter les évolutions passées (rétrospective), d'où l'on vient et quels principes ont fondé notre situation d'aujourd'hui pour envisager les changements nécessaires à moyen et long termes.

Les données et les connaissances à mobiliser

L'élaboration d'hypothèses d'évolution future pour différentes variables mobilisera des données et connaissances déjà disponibles sur le territoire (voir la [bibliographie](#) réalisée en 2015). Les données de l'Observatoire de l'Eau seront ainsi mobilisées, complétées par les informations (en particulier socio-économiques) disponibles auprès de chacun (services statistiques, collectivités, organisations et conseil professionnel, etc.). Ces données permettront de caractériser les activités et usages de l'eau et leurs pratiques, ainsi que la mise en œuvre des politiques sectorielles, environnementales et d'aménagement du territoire. Des fiches résumant ces informations seront élaborées pour les variables clés affectant la gestion de l'eau dans le territoire.

Retour d'expérience de Garonne 2050

Il est important que les enseignements issus de l'exercice Garonne 2050 portée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne soient pleinement pris en compte pour assurer la « réussite » d'Adour 2050 ! **Trois enseignements clés** ressortent d'ores et déjà :

- **L'importance du portage politique de la démarche** de prospective par les élus du territoire concerné. L'Institution Adour, accompagnée par un comité de pilotage d'élus, assurera l'intérêt et la pérennité du processus ainsi que l'utilisation ultérieure des résultats à des fins opérationnelles. **La concertation et la communication** sont donc au cœur du processus de mobilisation et d'implication des acteurs du territoire, lesquels vont construire les scénarios de prospective ;
- **Analyser l'impact du changement climatique sur les ressources en eau** (à l'échelle d'unités hydrographiques cohérentes) **dès le début de la démarche et s'en servir** comme « données d'entrée » de l'exercice de prospective. Ces données d'entrées seront ensuite prises en compte dans les hypothèses d'évolution des activités économiques et de l'aménagement du territoire ;
- **Impliquer les réflexions économiques dans les changements de pratiques** (par exemple : quel est le coût de l'inaction ? Et pour qui ?). Un travail spécifique sera mené pour estimer les implications (positives et négatives) socio-économiques des scénarios (tendanciel, admissibles et souhaitable) élaborés dans le cadre d'Adour 2050.

La gouvernance de l'eau en pleine mutation

Les évolutions institutionnelles et de gouvernance des acteurs seront prises en compte dans la structuration des scénarios (loi MAPTAM et loi NOTRE définissant entre autre les modalités d'affectation des compétences GEMAPI aux EPCI-FP, arrêté SOCLE - Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau - à intégrer au SDAGE d'ici fin 2017).

LES PROCHAINES ÉCHÉANCES



La prochaine **réunion publique**, permettant de présenter le scénario tendanciel et ses impacts (eau et socio-économie), est prévue pour **décembre 2016**.

Elle sera précédée à l'**automne 2016** par des **ateliers de travail thématiques** associant élus et acteurs du territoire. Ces ateliers permettront de co-construire les hypothèses (tendancielle et alternatives) d'évolution future des variables et enjeux clés du bassin qui affecteront le développement du territoire et impacteront la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Votre contact

Emilien JOUVE

05 58 46 18 70

adour2050@institution-adour.fr

www.institution-adour.fr

